

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

**PRIX DES ABONNEMENTS :**

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**Gare de Saumur (Service d'été, 15 mai).**

**DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.**

3 heures	19 minutes	du matin,	Poste.
6	37	—	Direct.
9	04	—	Omnibus.
4	35	soir,	Express.
7	11	—	Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

**DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.**

3 heures	02 minutes	du matin,	Mixte (prix réduit).
7	52	—	Omnibus-Mixte.
9	50	—	Express.
4	54	soir,	Direct.
5	47	—	Omnibus.
9	57	—	Poste.

**PRIX DES INSERTIONS :**

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

**ON S'ABONNE A SAUMUR,**

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires.  
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

On lit dans la France :

Nous avons défini le vrai sens qu'il fallait, selon nous, attacher à la publication par le *Moniteur* du mémorandum émané du comité national de Varsovie.

Le *Moniteur* confirme aujourd'hui nos appréciations; car, à la même place qu'il avait consacrée à ce document, il insère le discours prononcé par l'empereur Alexandre à l'ouverture de la Diète du grand-duché de Finlande, et il signale ce document dans son bulletin, ce qu'il n'avait pas fait pour le manifeste polonais.

L'insertion de ce manifeste au journal officiel n'avait donc qu'une portée morale, et il serait aussi difficile d'y voir la reconnaissance anticipée et indirecte de la Pologne comme puissance belligérante, que de considérer la publication du discours de l'empereur Alexandre comme une approbation de la politique russe.

Le *Moniteur* contient une déclaration importante en réponse aux derniers articles de M. de Girardin :

Voici comment s'exprime la feuille officielle :

Le journal la *Presse* a publié plusieurs articles qui font retomber sur le ministre des affaires étrangères seul la responsabilité de notre politique extérieure.

En comprenant dans le même blâme la direction générale des affaires et la manière de les traiter, ce journal méconnaît l'esprit de nos institutions. Sous le régime actuel, c'est du

souverain qu'émane la pensée qui dirige les affaires. Le ministre n'est responsable que de leur exécution.

Cette note résout tout à la fois un point de fait et une question de principe.

On annonce comme probable la nomination de M. le comte Walewski au poste d'ambassadeur à Londres, en remplacement de M. le baron Gros, qui aurait témoigné le désir de rentrer en France.

Si cette nouvelle se confirme, elle sera accueillie avec une vive satisfaction dans le monde politique.

Dans les circonstances actuelles, la présence du comte Walewski à Londres serait évidemment de nature à resserrer les liens des deux peuples qui représentent en Europe les principes et les intérêts de la civilisation.

(La France.)

Nous avons signalé les tristes scènes auxquelles a donné lieu l'attentat dirigé contre le général de Berg. Si nous en croyons une dépêche de Breslau, une ordonnance de la police russe vient de légitimer ces excès en les généralisant. D'après cette ordonnance, toute maison d'où partira un coup de feu sera confisquée et les habitants seront considérés comme solidairement responsables.

Si la Russie espère pacifier la Pologne par des mesures de ce genre, elle se fait une singulière illusion. Les rigueurs excessives ont toujours un effet directement contraire à celui que l'on s'en promet.

(Idem.)

On écrit de Varsovie, le 24 septembre, à la *Gazette nationale de Berlin* :

Le général Lewozyn a publié l'arrêté suivant :

Les attentats et meurtres commis dans les derniers temps inspirent la conviction que, soit les propriétaires de maisons, soit les autres habitants, non-seulement refusent leur aide pour l'arrestation des coupables; mais facilitent leur fuite et tâchent de les soustraire aux recherches de la police. On fait donc savoir en vertu d'ordres supérieurs :

1<sup>o</sup> Au cas d'un meurtre, ou d'une tentative de meurtre sur qui que ce soit, sur la voie publique, si le meurtrier n'est pas arrêté, tous ceux qui ont été témoins oculaires du fait et n'ont pas fourni toute l'aide possible pour l'arrestation du criminel, seront considérés comme ayant participé au meurtre comme complice et punis suivant la rigueur des lois militaires.

2<sup>o</sup> Au cas où le criminel, après un meurtre accompli ou une tentative de meurtre, se réfugierait dans une maison et n'y serait pas arrêté par le propriétaire ou les locataires de la maison, l'autorité militaire prendra immédiatement possession de cette maison sans la moindre indemnité et les habitants en seront expulsés.

3<sup>o</sup> Au cas où quelqu'un aurait été assassiné dans une maison, ou qu'il aurait été commis dans cette maison ou dans la cour un attentat, si le propriétaire ou les locataires n'ont pas arrêté l'auteur du crime et ne l'ont pas livré à l'autorité, ils seront tous punis suivant toute la rigueur des lois militaires. Les autorités militaires prendront possession de la maison et de tout ce qui s'y trouve.

4<sup>o</sup> La même responsabilité incombera au

propriétaire et aux habitants de la maison dont aura été tiré un coup de feu ou qui aura été le point de départ d'un attentat quelconque.

LEWOZYN, général-major.

Varsovie, 22 septembre 1863.

La *Presse de Vienne* fait observer que le simple anéantissement de l'insurrection ne suffit pas à la Russie; la ruine matérielle des provinces polonaises doit compléter autant que possible l'œuvre de la répression à main armée. Les moyens qu'on emploie pour arriver à ce but, sont tout ce qu'il y a au monde de plus simple. Un commissaire civil assisté de 3, 4 ou 500 soldats, fait tout-à-coup son apparition dans le domaine d'un riche propriétaire foncier polonais et lui déclare qu'il a tant de milliers de roubles à payer. Si le propriétaire s'exécute, le commissaire lève le siège et s'éloigne, suivi de ses soldats; s'il ne veut pas, les soldats prennent leurs quartiers dans les biens du récalcitrant et y séjournent jusqu'à ce que la contribution ait été payée. — Havas.

Malgré la défaite et la mort de Lelewel, le palatinat de Lublin est toujours plein d'insurgés et de petites bandes qui vont et qui viennent. En dépit du soin que mettent les Autrichiens à garder la frontière de Gallicie, les immenses forêts et la nature tourmentée du pays rendent cette surveillance impossible, quand elle ne s'exerce pas sur des bandes organisées dans l'intérieur du pays et suivies à la piste par la police. Mais les petites guérillas qui courent le pays et qui pactisent avec les paysans entrent et sortent sans que les Autrichiens puissent s'y opposer. Ce qui man-

**RETOUR.**

## LES MYSTÈRES DE LA CONSCIENCE.

(Suite.)

— Tu y tiens? Eh bien, soit, montre-moi ce phénomène.

— Le voici, répartit Richard en détachant une lettre du paquet qu'il tenait à la main, en la tendant à William.

— Qu'est-ce que c'est que ça? une traite de cent mille francs!

— Lis et juge. Après quoi, tu chiffreras toi-même la valeur de ce papier.

William déplaça la lettre d'un air railleur; son regard courut à la signature.

— James Maxwell! s'écria-t-il avec étonnement.

— Oui, James Maxwell! dit Richard d'un ton gouguenard et triomphant. Cette lettre est de James Maxwell, le père de ce William Maxwell que tu représentais naguère avec tant d'agrément. Hein! commences-tu à comprendre, étourdi?

Si nos deux coquins avaient été moins préoccupés, ils eussent assurément entendu le bruit qu'avait fait derrière le pilastre Philippe Kerven, remué des pieds à la tête par l'électricité des paroles qui venaient d'être proférées.

— Que signifie tout cela? murmura l'ancien factotum en allongeant l'oreille pour ne rien perdre de ce qui allait suivre.

XXXV.

William lut alors à mi-voix, mais avec une accentuation très-nette, la lettre que lui avait remise Richard.

— Tu as raison! s'écria-t-il, cela vaut cent mille francs au moins.

— Ah! ah! que te disais-je? Crois-tu que ce Maxime Tréhouart, dont la conscience est si sensible, et qui restitue si facilement un million, hésite un seul instant à compter cent mille francs et plus en échange de ce précieux chiffon?

— Il s'exécutera sur l'heure.

— A l'appui de cette lettre nous avons tous les papiers que voici, actes de naissance, contrat de mariage, etc., etc., lesquels sont, cette fois, d'une

authenticité irréprochable. Ils ne craindront aucun contrôle, les chers petits!

— Parbleu! mais j'y songe, peut-être ce Maxime voudra-t-il savoir comment tout cela est tombé entre nos mains?

— Eh, nous lui répondrons tout bonnement la vérité, c'est-à-dire que, par un hasard inouï, nous avons trouvé le porte-feuille de James Maxwell dans la Ravine du Diable.

— Au besoin, reprit William, tu pourras lui raconter comment, il y a douze ans, une bande de rôdeurs de nuit a rencontré la famille Maxwell, père et mère, fils et fille, se rendant de Morlaix à Roscoff, comment le père et la mère ont été tués, dévalisés et précipités dans la Ravine, où le portefeuille a roulé et s'est conservé miraculeusement.

— S'il y tient même, j'achèverai l'histoire. J'ajouterais que le petit William a été lancé tout vivant dans l'abîme, mais que, ayant eu pitié de la petite Diana, nous l'avons laissée sur le grand chemin à la merci de la fatalité.

— Ainsi, nous allons retourner en France?

— Le plus tôt possible.

— Nous débarquerons en Bretagne et nous nous présenterons au Stangala?

— Assurément.

— Malpeste! mais c'est dangereux, ça. Le Maxime Tréhouart est capable de nous faire arrêter une seconde fois.

— Bah! dit Richard, l'audace fait le salut, tu le sais bien.

— Je l'oubliais!

— Nous agirons à l'improviste. Le couteau sur la gorge, nous forcerons notre homme à nous écouter. Après quoi, je n'en doute pas, il achètera le porte-feuille des Maxwell au prix que nous aurons cru devoir lui fixer.

— La somme empochée, est-ce que nous n'égratignerons pas un peu ce Maxime avec la pointe de nos couperets?

— Si la chose te sourit, je ne m'y opposerai pas.

— Il m'a fait manquer un joli mariage, et je lui en veux.

— Il y a vraiment de quoi; j'approuve ta rancune. Mais, reprit Richard, cela me rappelle nos projets de vengeance sur Philippe Kerven. Il est temps de les mettre à exécution.

A peine avait-il une dernière fois rempli les verres, qu'une violente rumeur se fit entendre dans l'une des extrémités de la salle.

que surtout aux insurgés, dans ces conditions, ce sont les munitions.

On mande de Cracovie, le 26 septembre : Chmielinski a battu les Russes, le 22, à Czerty, dans le palatinat de Cracovie.

Les Russes ont ravagé, le 22, la ville de Dzialoszyce, pillé les boutiques des marchands israélites. Le tailleur israélite Isaac Sarna a été torturé au feu afin d'obtenir de lui le nom de ceux qui avaient fait fabriquer des blouses.

En Lithuanie, le général Mourawieff exerce les plus grandes persécutions afin d'obtenir des habitants des adresses de loyauté à l'empereur.

Tous les couvents de Varsovie ont été occupés par les soldats russes.

La Presse de Vienne donne le récit détaillé des scènes qui se sont passées dans l'église de Sainte-Croix à Varsovie : les sépultures ont été profanées par la soldatesque russe, les bijoux dispersés ou volés.

La feuille de Vienne dit : « Tandis que le prince Gortschakoff parle de la bienveillance du czar pour ses sujets, les journaux de Saint-Petersbourg et de Moscou, qui sont assujettis à la censure la plus rigoureuse, prêchent l'extermination des Polonais, la confiscation de leurs propriétés, etc. »

La Presse s'élève avec force contre l'ordonnance du général de la police Lewozyn, qui déclare coupable tous les habitants du palais Zamoïski. — Havas.

On lit dans le Morning-Post du 26 septembre :

« Le général de Berg représente le type tartare qui est barbare, et qui n'a rien de la race européenne. Un esprit de revanche féroce le domine. Le général de Berg a maintenant prouvé au monde que les atrocités commises par les troupes moscovites ne doivent point être attribuées aux licences de la guerre. »

Le Post rapporte l'ordre donné par le général de Berg de piller les maisons du comte Zamoïski et d'en arrêter tous les habitants. Il montre que cette conduite est aussi barbare qu'impolitique. De telles horreurs ne peuvent pas se continuer indéfiniment. Un temps doit venir où l'Europe n'en permettra plus la continuation. Il y a des sentiments publics plus puissants que la politique des gouvernements et auxquels les gouvernements doivent obéir. La base de l'intervention changera. Au lieu de s'appuyer sur la base des traités, l'intervention s'appuiera sur les droits de l'humanité.

Le Daily News fait les réflexions suivantes :

« Des quatre parties qui figurent dans le différend polonais, deux seulement parlent pour exprimer et non pour cacher leur pensée. Ce sont le gouvernement national qui revendique nettement le rétablissement de la Pologne de 1772, et le prince Gortschakoff dont la pensée

est également fort claire. La France, elle-même, ne parle que vaguement des anciennes provinces de la Pologne. Le temps est venu d'aborder les réalités de la question polonaise. » — Havas.

Les élections se préparent en Prusse avec la plus grande énergie. Le plus regrettable symptôme s'y manifeste. Le parti conservateur libéral est débordé. L'un après l'autre, les noms les plus importants de ce groupe sont écartés des listes et remplacés par ceux d'hommes avancés rappelant les souvenirs de 1848. Nous citerons le docteur Jacoby, de Königsberg; le docteur Tomme, un des chefs du mouvement de 1849, qui n'est pas même encore amnistié et vit à Zurich; M. Von Unruh, à Magdebourg; à Elberfeld, M. Schulze Delitzch remplace sur la liste M. Kulme, un des financiers les plus distingués du centre gauche. Les féodaux n'en ont pas moins lancé leur programme, signé par plus de quatre-vingts personnes, parmi lesquelles se trouvent le comte Stolberg et une douzaine de nobles et de généraux du parti opposé.

Ce manifeste assez adroitement conçu fait appel à la concorde de la Prusse pour résister aux prétentions autrichiennes et cherche à enterrer les questions de politique intérieure sous celles de réforme allemande. Il aura peu d'influence sur l'ensemble du peuple et ne fera certainement que blesser le sentiment public. On a bien essayé d'étourdir la nation sous l'éclat des revues. 42,000 hommes réunis à Lebus, près de Francfort-sur-l'Oder, ont exécuté devant le roi d'admirables manœuvres à la vue d'une foule innombrable accourue à ce spectacle curieux. (La France).

La Gazette officielle de Turin publie le décret royal qui retire l'exéquatur aux consuls pontificaux résidant dans le royaume d'Italie.

Le rapport ministériel, qui accompagne le décret, constate que le consul d'Italie à Rome a été expulsé sans avoir donné lieu à aucune réclamation personnelle. Le gouvernement pontifical a voulu ainsi transformer en question politique la mesure prise par le gouvernement italien vis-à-vis du consul pontifical à Naples. Le gouvernement italien, qui a toujours mis tant de ménagements pour ne pas blesser les intérêts particuliers, se trouve maintenant obligé d'adopter vis-à-vis de la cour pontificale les traitements dont elle a donné l'exemple. — Havas.

Nous avons des nouvelles du Mexique et de New-York, apportées par le paquebot Africa, qui a quitté New-York le 17 de ce mois.

Au Mexique, les Français, dont la saison des pluies a un moment arrêté l'action, se disposent à occuper les provinces que terrorise le parti de Juarez.

Dans l'Amérique du Nord, la situation ne

présage pas un prochain triomphe du gouvernement fédéral, quoi que puisse en dire M. Seward, qui a adressé aux légations américaines à l'étranger une circulaire où il prétend que le Nord est parfaitement en mesure de rétablir l'union.

M. Seward qualifie de préjugé l'opinion de ceux qui soutiennent le contraire, opinion à laquelle le cabinet de Washington reconnaît lui-même une certaine importance, puisqu'il prend la peine de la combattre officiellement.

Selon le ministre américain, les Etats séparés ne continuent la lutte que dans l'espoir d'un secours extérieur. Rien n'est plus contraire aux faits que cette allégation. Loin de compter sur un appui extérieur, les Etats confédérés résistent avec la certitude que leur indépendance ne sera reconnue par l'Europe que du jour où elle ne leur sera plus sérieusement disputée par le Nord.

Une preuve que les affaires du gouvernement fédéral ne sont pas dans un état aussi prospère que voudrait le faire croire M. Seward, c'est que le président Lincoln vient de proclamer la suspension de l'habeas corpus sur tout le territoire des Etats-Unis.

C'est la grande mesure de salut public à laquelle répugne le plus le sentiment américain; et lorsque cette suspension de la liberté individuelle est étendue comme aujourd'hui à tout le territoire fédéral, elle accuse la violence et l'intensité de la crise.

Au point de vue militaire, rien de décisif. Charleston continue son héroïque résistance, et en Virginie, sur le Rapidan, les confédérés maintiennent leurs positions. (La France.)

Les nouvelles de l'île de la Réunion sont du 7 septembre. Le capitaine Dupré et M. Lambert étaient arrivés en vue de Madagascar, mais ils étaient restés à bord de l'Hermione attendant la ratification des traités conclus avec les gouvernements européens.

Leurs têtes auraient été mises à prix.

L'Hermione n'avait pas salué le pavillon malgache.

La reine a voulu modifier les traités dont le commandant Dupré exige le maintien intégral; un ultimatum a été adressé au gouvernement malgache.

Si la reine refuse, le consul de France, M. de Laborde, amènera son pavillon et se retirera à bord de l'Hermione avec le personnel du consulat.

La députation mexicaine a quitté Paris dimanche, à sept heures du matin.

Elle se rend directement près de Trieste, au château de Miramar, résidence habituelle de S. A. I. l'archiduc Maximilien.

En quittant Miramar, la députation ira, dit-on, à Vienne, où elle sera reçue par S. M. l'empereur d'Autriche, et où elle assistera à un Te Deum solennel d'actions de grâces.

En revenant de Vienne, au mois d'octobre, la députation sera reçue en audience particulière par LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice des Français au palais de Compiègne.

On assure que S. A. I. l'archiduc Maximilien, qui est commandant supérieur de la marine autrichienne, se rendra, après le départ de la députation, dans les ports de Trieste, de Venise et de Pola pour faire une visite d'adieu aux officiers placés sous ses ordres. Ces officiers lui ont toujours témoigné la plus vive estime et le plus profond dévouement.

On sait que les côtes de l'empire d'Autriche sont divisées en trois amirautés ou circonscriptions maritimes.

La première a son siège à Pola et comprend les côtes de la Dalmatie et de l'Istrie jusqu'à Pirano.

La seconde a son siège à Venise et se compose du littoral vénitien jusqu'à l'Isonzo.

La troisième a son siège à Trieste et s'étend entre les deux premières depuis Pirano jusqu'à l'Isonzo.

Cette organisation, qui est due à l'archiduc Maximilien, a produit de très-bons résultats pour son pays. (La France).

## Nouvelles Diverses.

On écrit de Francfort, le 24 septembre.

Le congrès catholique a pris les résolutions suivantes :

Le congrès renouvelle sa demande d'un droit égal, d'une liberté égale pour toutes les confessions. Il réclame la condamnation des calomnies fanatiques répandues dans la science et dans la presse contre l'église catholique.

Le congrès déclare que c'est un devoir pour tous les catholiques de combattre par tous les moyens licites les lois qui entravent la liberté de l'Eglise et s'opposent au développement complet de la vie catholique.

Le congrès dit que l'Eglise a le droit et le devoir de juger, d'après les règles de la révélation divine, les efforts de la science dès qu'elle aborde le terrain des vérités religieuses.

Le congrès proteste contre toute tentative pour séparer l'école de l'Eglise. Il demande pour l'Eglise de fonder des écoles, et pour les familles la liberté de l'enseignement catholique.

Le congrès se prononce contre les horreurs commises des deux côtés en Pologne.

Le congrès renouvelle enfin sa protestation contre l'amoinissement du pouvoir temporel du Pape et exprime le désir que le zèle des fidèles pour le denier de Saint-Pierre ne se refroidisse pas. — Havas.

— Une famille cambésienne, composée de quatre ou cinq personnes, possède un chat d'un remarquable embonpoint et une cuisinière fort habile, mais revêche, acariâtre et har-

Des coups de revolver retentirent aussitôt.

— Qu'est-ce que cela? demanda William en se levant.

— Une dispute entre joueurs: ce n'est rien.

— Eh! mais cela se passe à la table du lansquenet où nous nous tenions tout à l'heure. Allons voir.

Les deux frères coururent dans la direction du bruit.

Richard avait deviné: une rixe s'était élevée entre deux Américains. Les assistants avaient pris le parti de l'un ou de l'autre, et l'on avait échangé quelques balles. Un cadavre fut emporté sans qu'on se souciât de découvrir le meurtrier.

Le fait, d'ailleurs, n'étant pas rare dans les maisons de jeu de San-Francisco, le calme ne tarda pas à se rétablir.

— A Merchant-street! dit alors William à son frère.

— Dans un instant! répondit Richard? nos verres sont pleins, il faut les vider... Et puis, reprit-il un peu ému, je m'aperçois que j'ai laissé mon portefeuille sur la table. Hâtons-nous de retourner là-bas.

En deux bonds ce dernier eut touché le but.

Le portefeuille avait disparu.

— Décidément, nous n'avons pas de chance, dit William avec un rire forcé; c'est encore une perte de cent mille francs.

Richard restait comme pétrifié.

Après quelques minutes de prostration, il fit un soubresaut et s'écria :

— Bah! je le retrouverai.

— Comment cela?

— Eh! pardieu! en promettant une récompense honnête à qui me le rapportera.

— Au fait, des billets de banque ça se garde, mais des papiers de famille ça se rend.

— Les voleurs ont généralement de l'esprit, répliqua Richard, en achevant de se rassurer par cette observation d'un désintéressement équivoque.

Un quart d'heure après, ils pénétraient dans Merchant-street et s'arrêtaient devant une maison en bois comme toutes les constructions qui existaient à San-Francisco avant les grands incendies de 1848.

Comme ils commençaient à mettre le feu à la baraque qu'habitait Philippe Kerven, ils entendirent un bruit sourd derrière eux.

Ils se retournèrent.

Vingt revolvers étaient dirigés contre leur poitrine, et vingt hommes marchaient sur eux en res-

serrant de seconde en seconde le demi-cercle qu'ils traçaient autour des deux bandits.

Ceux-ci, à cet aspect, demeurèrent atterrés. Ils ne songèrent pas même à se défendre. On les saisit et on les garrotta.

— Livrons-les à la justice ordinaire, dit une voix grave dans le groupe des assaillants.

— Prenez-garde! dit une autre voix, que William et Richard crurent reconnaître.

C'était, en effet, la voix de l'ancien factotum du Stangala.

— A quoi faut-il prendre garde? demanda-t-on.

— Ces hommes, répondait Kerven, sont assez adroits pour s'échapper de prison, et surtout assez riches pour corrompre la justice ordinaire.

— Alors, appliquons-leur la loi de Lynch.

— Oui, la loi de Lynch! la loi de Lynch! proféra-t-on de tous côtés.

La loi de Lynch est une loi révolutionnaire par laquelle de simples citoyens s'attribuent le droit de s'ériger en tribunal suprême, de juger sommairement et d'exécuter sur place. Cette loi s'est imposée en Californie dans le but de combattre la vénalité de la justice locale, qui relâchait invariablement tout criminel en mesure de se racheter avec de l'or.

En quelques minutes tous les citoyens présents furent consultés, et les deux frères furent condamnés à être pendus.

On alluma des torches et on prépara les potences.

— C'est ce traitre de Kerven qui nous vaut encore ça! murmura William, la lèvre frémissante et l'œil en feu.

— Bah! répondit Richard, mourons tranquilles, nous nous vengerons.

— Comment cela?

— Eh! parbleu! il y a cent à parier contre un que, morts, nous passerons à l'état de démons. Alors nous jouerons à ce misérable quelque tour infernal.

— Espérons-le, répondit cette fois avec calme le jeune sacripan.

Un instant plus tard une forte brise de mer balançait deux cadavres suspendus à deux potences dans Merchant-street.

Philippe Kerven les regardait d'un air goguenard et disait en ricanaçant :

— Je ne vous crains plus mes maîtres; et je retourne en France... au Stangala.

XXXVI.

L'accès de folie qui avait agité Maxime Tréhouart

gneuse, comme il convient à tout cordon bleu entiché de son art et bouffi de sa petite importance.

Or il advint que Marianne (tel est le nom de cette disgracieuse personne) s'aperçut un beau jour, au moment du dîner, qu'il lui manquait un bifteck. La chose lui parut étrange; mais, s'imaginant avoir mal fait son compte, elle combla le déficit en servant à ses maîtres la portion qu'elle avait réservée pour elle-même.

Le lendemain et les jours suivants, même aventure, même événement, même désespoir.

Quel était le voleur? Ce ne pouvait certainement être que le chat que l'impitoyable cuisinière avait, dès son entrée en fonctions, expulsé de la cuisine et qui se serait bien gardé d'y montrer seulement le bout du nez.

L'infortunée Marianne se vouait à tous les saints du Paradis; car elle croyait à quelque sortilège et n'avait pu jusqu'ici découvrir le lutin, le gnome ou le farfadet qui, chaque jour, avec une subtilité désespérante, choisissait un plat à sa guise et s'emparait du meilleur morceau.

Ajoutons que le cordon bleu était en butte à une mystification d'un autre genre.

Maines fois, à l'heure du dîner, elle avait entendu retentir la sonnette de la maison, et, quelle que fût sa promptitude à accourir, il ne lui était jamais arrivé d'apercevoir même l'ombre du facétieux personnage qui la dérangeait ainsi au milieu de ses utiles labeurs.

Soudain une idée lumineuse traversa son cerveau; elle se rappela que, par une singulière coïncidence, le coup de sonnette se faisait entendre précisément à l'heure et à la minute où le mystérieux larron exécutait son tour d'adresse.

Plus de doute, le sonneur et le voleur sont gens de la même bande, et le premier sert de complice au second.

Une fois ce point établi, Marianne eut bientôt avisé aux moyens de surprendre, *flagrante delicto*, l'amateur trop passionné de ses produits culinaires.

Le lendemain, au moment où le sempiternel farceur faisait tinter la sonnette, elle se cacha dans un petit cabinet dépendant de la cuisine et vit (ô stupeur!) le chat de la maison descendre par une fenêtre, sauter sur la table et s'enfuir avec une agilité merveilleuse en emportant une magnifique côtelette.

Je n'essayerai pas de vous dépeindre la surprise et la rage de la cuisinière. Elle alla immédiatement faire un rapport à ses maîtres, et peu s'en fallut qu'elle ne leur proposât d'accommoder en civet le misérable matou.

On parvint à calmer sa colère, et il fut décidé, en conseil de famille, qu'on emploierait tous les moyens possibles pour connaître le sonneur quotidien.

Le plan de campagne fut habilement dressé,

et, dès qu'arriva l'instant solennel, chacun se mit en embuscade, l'un à une fenêtre donnant sur la rue, l'autre dans l'embrasement d'une porte; celui-ci sur le palier du premier étage, celui-là derrière une vieille armoire oubliée dans le corridor.

Après quelques minutes d'attente, nos guetteurs aperçurent le chat qui se dirigeait vers l'escalier, en prenant les précautions les plus minutieuses pour ne pas être surpris. L'intelligent animal gravit quelques marches, étendit la patte, l'appuya fortement sur le fil de fer de la sonnette, puis s'enfuit précipitamment dans la direction de la cour.

A peine eut-il disparu qu'un immense éclat de rire retentit de toutes parts. Un tour aussi plaisant avait mis tout le monde en belle humeur, et il va sans dire que le héros de cette prodigieuse aventure obtint non-seulement son pardon, mais encore des éloges et des caresses.

A partir de ce jour, Marianne elle-même se départit de sa sévérité habituelle, elle prit en affection ce chat qui l'avait tant mystifiée, et poussa la condescendance jusqu'à lui accorder l'insigne faveur de venir quelquefois se promener autour de ses fourneaux.

— Les duels féminins sont à la mode à cette heure, s'il faut en croire M. Albéric Second. Un garde du bois de Vincennes a tout récemment désarmé deux actrices d'un théâtre de Paris, au moment où elles commençaient à ferrailer.

Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que l'amour est étranger à l'événement, contrairement à ce qu'on pourrait croire. Il s'agit d'une querelle politique. L'une de ces demoiselles tient pour la Pologne, et l'autre pour la Russie.

La lecture d'une correspondance de Cracovie, insérée dans la *Patrie*, a mis le feu aux poudres. De gros mots furent échangés, et l'on prit rendez-vous.

Si prompt qu'ait été l'intervention du garde du bois de Vincennes, M<sup>lle</sup> X... a reçu une égratignure à la joue droite. Et voilà pourquoi on lui voit jouer son rôle dans la pièce nouvelle avec une petite mouche de taffetas noir.

## Chronique Locale.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

Les travaux que la Compagnie d'Orléans fait exécuter sur la Loire, pour l'établissement du chemin de fer de Nantes à Napoléon-Vendée, sont intéressants à plus d'un point de vue. Les caissons qui descendent le fleuve, pour constituer les piles du nouveau pont, traversent des couches de terre dont la nature varie et constitue des matériaux essentiellement curieux à étudier. Ainsi la première pile, qui est arrivée à dix-sept mètres cinquante, au-dessous du lit du fleuve et qui doit aller jusqu'à dix-huit

mètres passant, a d'abord trouvé dans son parcours du sable, des terres vaseuses, épaisses, gluantes et noires; puis, chose étonnante, des pièces de bois dont la teinte extérieure est celle de l'ébène, mais de consistance extrêmement friable; en les brisant, la coupe en est nette, régulière, d'un gris foncé, dont les zones concentriques sont parfaitement conservées et visibles à l'œil nu. Toutes ces pièces de bois, qui sont d'une certaine étendue, mais qui sortent des caissons plus ou moins réduites de longueur, sont toutes plus ou moins aplaties.

Mais ce qu'il y a de plus intéressant, c'est assurément l'étude des couches de terre où gisent ces pièces de bois. Quand on examine ces masses noires et qu'on cherche à en opérer la désagrégation, on voit que chaque partie est formée de petites feuilles unies les unes aux autres; çà et là on croit reconnaître quelques graines encore parfaitement conservées. Hier, le caisson a achevé de traverser cette couche composée de détritiques de végétaux, pour rentrer dans le sable.

Un examen pour l'admission de surnuméraires dans l'administration des lignes télégraphiques aura lieu le 23 novembre 1863, dans les villes de Paris, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Marseille, Lyon, Strasbourg et Lille. Les candidats devront se faire inscrire à la préfecture du département où ils résident, et produire les pièces ci-après :

1° Acte de naissance dûment légalisé; — 2° Certificat de libération définitive du service militaire, si, à raison de leur âge, ils ont satisfait à la loi du recrutement de l'armée; — 3° Certificat de bonnes vie et mœurs légalisé, délivré par le maire de la commune de leur dernier domicile; — 4° Obligation sous seing-privé dans la forme indiquée par l'article 1326 du Code Napoléon, par laquelle le père, la mère ou le tuteur du candidat s'engageront à lui fournir une somme annuelle de 1,200 fr. pour subvenir à ses besoins pendant son stage, dont la durée ne pourra être moindre d'une année; cette obligation sera souscrite par l'aspirant s'il a atteint l'âge de sa majorité et s'il jouit de ses biens. Elle devra être accompagnée d'un certificat du maire attestant que le candidat est par lui-même ou par sa famille en position de satisfaire à l'engagement contracté; — 5° Une déclaration du lieu d'examen choisi par le candidat; — 6° Diplôme constatant les grades universitaires qu'il aurait obtenus.

Dans le département de la Seine, l'inscription et le dépôt des pièces auront lieu à la direction générale des Lignes télégraphiques (bureau du personnel), rue de Grenelle Saint-Germain, n° 103.

Les demandes faites avant la publication du présent avis devront être renouvelées.

Les registres d'inscription ouverts dans les Préfectures et à Paris, seront clos le 7 octobre, à quatre heures du soir.

Pour être admis à concourir, les candidats devront être âgés de dix-huit ans au moins et vingt-huit ans au plus. Cette limite d'âge est reculée jusqu'à trente ans pour les aspirants qui compteraient sept ans de services effectifs dans l'armée ou dans l'enseignement.

L'examen portera sur les matières dont le détail suit :

1. Ecriture très-nette et très-régulière;
2. Orthographe;
3. Rédaction française;
4. Dessin linéaire;
5. Arithmétique;
6. Géométrie;
7. Physique et chimie;
8. Géographie.

La connaissance de l'une ou de plusieurs des langues suivantes : l'allemand, l'anglais, l'espagnol et l'italien, sera prise en grande considération pour le classement des candidats.

Ils seront informés individuellement de la décision prise à leur égard huit jours au moins avant l'époque fixée pour l'ouverture du concours.

Les aspirants qui seront nommés surnuméraires après l'examen, devront se rendre à Paris pour y suivre des cours spéciaux de télégraphie. Ceux d'entre eux qui ne se présenteraient pas au siège de l'administration au jour qui leur sera indiqué, seraient démissionnaires.

L'admission des surnuméraires dans le service télégraphique ne sera définitive que lorsque leur aptitude physique aura été constatée par le médecin de l'administration.

MM. les Maires sont priés de vouloir bien donner immédiatement au présent avis la publicité convenable.

Angers, le 5 septembre 1863.

Le préfet, L. BOURLON DE ROUVRE.

S. Exc. le ministre de l'instruction publique ayant accordé un congé extraordinaire d'un jour aux élèves des lycées et collèges de l'Empire, en commémoration des victoires remportées au Mexique, la rentrée n'aura lieu dans notre établissement que le mardi soir 6 octobre. La messe du Saint-Esprit, qui précédera l'ouverture des cours, sera célébrée le mercredi matin, à huit heures.

PERCEPTION DE SAUMUR.

## AVIS AUX CONTRIBUABLES.

Les contributions directes doivent être acquittées par douzièmes, payables chaque mois, ou par deux paiements égaux, en mars et septembre.

Le percepteur prie les personnes qui ne paient pas par douzièmes de verser, sans retard, le solde de leurs contributions.

VÉTAULT.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET

## Dernières Nouvelles.

Cracovie, 27 septembre. — Un détachement de 75 cosaques sous les ordres du capitaine Choulechkin a complètement battu, le 19, près de Zanony, gouvernement de Plock, une bande d'insurgés forte de 250 hommes commandés par Tilchicki. Les insurgés ont subi une grande perte. Un détachement de 100 cosaques de ligne et de 40 cosaques du Don, sous les ordres du major Songis, a battu et dispersé le 25, près de Byliana, gouvernement de Varsovie, une bande de cavaliers commandée par Orlovski et Zelewski. La perte des insurgés est très-considérable.

Cracovie, 27 septembre. — Le chef d'insurgés Iskra a remporté, le 22 et le 25, plusieurs avantages sur les Russes entre Dzialoszyce et Skalmierz, dans le palatinat de Cracovie. — Havas.

Le GUIDE DE L'ASTHMA a inauguré une véritable révolution dans le traitement de ces maladies, jusqu'ici réputées incurables, l'asthme et le catarrhe bronchite. Les nombreuses

ne s'était pas renouvelé. Mais cet accès avait été suivi d'une extrême faiblesse de corps et d'esprit, et les médecins avaient dû prescrire au malade un repos absolu.

A le voir se traîner dans sa chambre, blême, amaigri, chancelant, on n'eût certes pas reconnu en lui le jeune homme robuste et vivace qui s'était cru moralement assez fort pour dompter sa conscience. Il n'était plus que l'ombre de lui-même : il n'était plus que le fantôme de sa jeunesse.

Calme et douce, pleine de sollicitude et de miséricorde, Camille l'entourait des soins les plus affectueux. Grâce au tact exquis de ses égards, à la délicatesse parfaite de ses paroles, elle n'avait pas peu contribué à chasser l'égaré qui s'emparait du cerveau de son mari.

Quand, la voix tremblante et la rougeur au front, Maxime avait voulu évoquer le souvenir du testament brûlé, elle lui avait dit avec une tendre autorité :

— Il faut laisser là le passé et ne nous occuper que du présent. L'essentiel, mon ami, c'est que vous repreniez au plus vite un peu de force et de santé. Après quoi il sera temps de songer à nos devoirs.

— Ah! j'ai hâte de les accomplir, et je vais me

cramponner à l'existence! avait répondu Maxime, les yeux gonflés de pleurs.

Mais l'ébranlement était trop profond pour qu'il s'en remit aisément, et six semaines s'écoulèrent avant qu'une amélioration importante se produisît dans son état de langueur.

Pendant ce temps, une véritable révolution s'opérait en Simplicie. Physiquement et moralement il se transformait chaque jour. Ce qu'il y avait en toute personne de timidité enfantine, de bizarrerie incohérente, disparaissait peu à peu pour faire place à une manière d'être pleine de mesure et de dignité. Sa physionomie prenait un remarquable caractère de réflexion; son langage se faisait grave et sérieux, et rien ne venait y rappeler le poétique désordre dont naguère encore il était si fortement empreint.

— Il en est de l'esprit comme du corps humain, avait déclaré un médecin célèbre appelé en consultation; un accident peut en troubler l'économie, mais un accident peut aussi la rétablir. Ce phénomène, assez rare dans l'histoire de la physiologie, n'en est cependant pas moins constant, avéré, et j'estime que ce jeune homme va nous en fournir un exemple nouveau et frappant.

— Ainsi docteur, avait demandé Camille, vous

croyez que Simplicie est en train de recouvrer la raison?

— Je le crois sincèrement, madame. Tout au plus lui restera-t-il comme une brume sur la pensée. Ses souvenirs, particulièrement, auront peine à se dégager de l'ombre du passé; mais, en définitive, il aura retrouvé la perception des réalités présentes, et c'est l'important. L'enfant sera devenu un homme.

— Ah! docteur, vous me faites concevoir une espérance qui me réjouit le cœur.

Une autre personne avait ressenti une grande joie à cette déclaration du savant praticien; c'était Mme Douvet.

Depuis l'accident de la ravine, elle n'avait cessé d'entourer Simplicie des soins les plus assidus, elle avait stimulé le réveil de son intelligence; elle s'était appliquée à rendre plus lucide et plus ferme la raison qui revenait à l'âme du jeune fou.

Déjà il avait cessé de la prendre pour une fée, tant le bon sens commençait à maîtriser en lui l'imagination. Elle n'était plus à ses yeux qu'une simple mortelle; mais il la nommait son amie, sa bienfaitrice, avec un accent ému, pénétré, qui est le plus grand charme de l'amour qui s'ignore.

(La suite au prochain numéro.)

guérisons obtenues chaque jour attestent l'efficacité de la médication nouvelle préconisée par l'auteur; ce livre sera expédié franco contre envoi de quatre francs en timbres-poste à J.-B. Baillière, libraire de l'Académie impériale de Médecine, 19, rue Hautefeuille.

Les malades peuvent s'adresser pour les renseignements et le traitement au Cabinet médical, rue du Bouloi, 2. (510)

**Marché de Saumur du 26 septembre.**

Froment (l'hectol.)	16 81	Huile de lin.	57 50
2 <sup>e</sup> qualité	16 16	Paille hors barrière	24 76
Seigle	10	Foin id.	70 50
Orge	11	Luzerne (les 750 k)	70 20
Avoine (entrée)	8 15	Graine de trèfle	55
Fèves	12	— de luzerne	26 50
Pois blancs	32	— de colza	28
— rouges	16	— de lin	—
Cire jaune (50 kil.)	160	Amandes en coques (l'hectolitre)	—
Huile de noix ord.	65	— cassées (50 k.)	—
— de chenevis	50 50		

**COURS DES VINS (1).**

<b>BLANCS (2).</b>	
Coteaux de Saumur 1862.	1 <sup>re</sup> qualité 100 à 110
Ordin., envir. de Saumur, 1862	1 <sup>re</sup> id. 65 à »
Id.	2 <sup>e</sup> id. 60 à »
Saint-Léger et environs 1862,	1 <sup>re</sup> id. 55 à »
Id.	2 <sup>e</sup> id. 50 à »
Le Puy-N.-D. et environs 1862.	1 <sup>re</sup> id. 55 à »
Id.	2 <sup>e</sup> id. 50 à »
La Vienne, 1862.	2 <sup>e</sup> id. 45 à 50

**ROUGES (3).**

Souzay et environs 1862.	80 à 90
Champigny, 1862.	1 <sup>re</sup> qualité 180 à »
Id.	2 <sup>e</sup> id. 120 à 140
Varrains, 1862.	80 à 90
Bourgueil, 1862.	1 <sup>re</sup> qualité 90 à 100
Id.	2 <sup>e</sup> id. 80 à 85
Restigny 1862.	70 à 75
Chinon, 1862.	1 <sup>re</sup> id. 75 à »
Id.	2 <sup>e</sup> id. 70 à »

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**ANNONCES LEGALES.**  
La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :  
Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
En un seul ou plusieurs lots, LA FERME DE LA RICHARDIÈRE  
Commune de Longué, sur la limite de la commune des Rosiers, joignant l'Authion,  
Contenant 8 hectares 6 ares, en cinq parcelles divisibles.  
S'adresser audit notaire. (548)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**4,000 FRANCS, 2,000 FRANCS**  
A donner à rente viagère.

Etude de M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes.

**A VENDRE**  
PAR ADJUDICATION,  
En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes,  
Le dimanche 11 octobre 1863, à midi,  
1<sup>o</sup> La coupe de 11 hectares environ de bois-taillis, essence de chêne;  
2<sup>o</sup> Et 2,458 pieds de bons sapins;  
Le tout complanté sur la terre du Bellay, commune d'Allonnes.  
S'adresser, pour tous renseignements, audit M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire, et, pour visiter les bois, au sieur DRUSSÉ, régisseur, au château du Bellay. (555)

**A LOUER**  
Présentement,  
A la campagne, JOLIE MAISON BOURGEOISE, agréablement située, avec JARDIN et DÉPENDANCES; communications et approvisionnements faciles.  
S'adresser à M<sup>e</sup> DEHAU, notaire à Baugé. (557)

**A LOUER**  
Présentement,  
MAISON, située à l'angle de la rue du Pavillon et du quai Saint-Nicolas, anciennement occupée par M. ALBERT.  
S'adresser chez M. OUVARD, boulanger, rue du Portail-Louis. (558)

**GRAND PRESSEUR**  
A VENDRE.  
S'adresser, pour le voir, à M. RAYNAULT, fermier au bourg de Méron, et pour le prix, à M<sup>e</sup> GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay, et à M. LEPOT, rue de Bordeaux, à Saumur. (551)

**ON DEMANDE** à traiter d'un OFFICE DE NOTAIRE de 3<sup>e</sup> classe. S'adresser au bureau du journal.

**GROS FUTS VIDES DE 376**  
**A VENDRE**  
S'adresser à M. BARBIN-MORICET.

**BON BILLARD**  
**A VENDRE**  
S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**  
BUSSES neuves en bois de chêne, POINÇONS, PETITS FUTS, BARRIQUES de Bordeaux et TONNES.  
Chez M. DUVAU-GIRARD fils, à Saumur. (534)

**A LOUER**  
PRÉSENTMENT,  
UNE MAISON, avec remise et écurie, située rue Saint-Nicolas, occupée précédemment par le Comptoir d'escompte.

**A VENDRE**  
UN RATEAU ET UNE CRÈCHE en chêne, pour quatre chevaux, dans cette maison.  
S'adresser à M. FOUCHER, propriétaire, rue de Bordeaux, 52. (657)

**A LOUER**  
**MAISON AVEC GRAND JARDIN,**  
**Cour, Remise**  
ET ÉCURIE POUR DEUX CHEVAUX,  
Rues de la Chouetterie et du Champ-de-Foire.  
S'adresser à M. Eugène RATOUIS, ou à M. BOUJU, rue de la Chouetterie. (545)

**PERAY,**  
**PÉPINIÉRISTE,**  
Rue de la Chouetterie, à Saumur.  
Arbres forestiers très-forts, peupliers, frênes, ormeaux, acacias, bouleaux, catalpas et autres arbres verts; arbustes, etc.; arbres à fruits variés. (559)

**Fabrique de Boissellerie et Tonnellerie,**  
Rue du Portail-Louis, Saumur.

**Z. LEGUÉ**  
Préviens MM. les propriétaires qu'il fabrique des poinçons en bois de chêne du Berry, à des conditions avantageuses.  
Il se charge également de toutes les réparations concernant la tonnellerie. (550)

**NOUVEAU DICTIONNAIRE**  
**Complet**  
**DES COMMUNES**  
De la France et des Colonies françaises,  
Contenant la nomenclature de toutes les communes, leur division administrative, leur population d'après le dernier recensement, leurs principales sections, les bureaux de poste, leur distance de Paris, les stations de chemins de fer, les bureaux télégraphiques, l'industrie, le commerce, les productions du sol, etc., accompagné de la carte de France et des chemins de fer, par M. GINDRE DE NANCY.  
Un volume grand in-8°. — 12 francs. — Envoi franco.  
GARNIER FRÈRES, rue des Saints-Pères, 6, à Paris.

**EN VENTE:**  
**FIDES**  
OU  
**CHRISTIANISME ET PROGRÈS**  
Par J.-B. COULON,  
Membre de la Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers,  
SUIVI DU

**CHÂTEAU D'ANGERS**  
Poème couronné par la Société impériale d'Agriculture d'Angers,  
**ET DE PLUSIEURS AUTRES POÉSIES INÉDITES,**  
Du même auteur,  
Un volume in-8°, sur beau papier vélin,  
A SAUMUR, au Bureau du Journal et chez tous les Libraires.

**LE ROMAN**  
UN AN : **JOURNAL LITTÉRAIRE** UN AN :  
Paris, 3 fr. ILLUSTRÉ DE BELLES GRAVURES SUR BOIS Départ. 4 fr.  
Un numéro tous les mercredis. — 8 pages grand in-4°.

Ce recueil est arrivé à la cinquième année de sa publication; il compte plus de dix mille abonnés. Ses collaborateurs actuels sont: MM. Gustave Aimard, Elie Berthet, Eugène Berthoud, Louis Desnoyers, Paul Féval, Emmanuel Gonzalès, Léon Gozlan, Louis Ulbach, de La Landelle, Louis Lurine, Michel Masson, Adrien Paul, Pousson du Terrail, Charles Vincent, Pierre Zaccane, etc., etc.; et cette liste, déjà si riche, s'augmente tous les jours de quelques nouveaux noms.  
Les principaux ouvrages déjà publiés sont: les *Mémoires d'un Ange* et les *Proscrits de Sicile*, par Gonzalès; *Ne touchez pas à la Reine*, par Michel Masson; les *Orphelins de la Saint-Barthélemy*, par Pousson du Terrail; un *Baiser mortel*, par Eugène Berthoud; la *Ferme de l'Oseraie* et les *Oiseaux Sacrés*, par Elie Berthet; *l'Homme aux cinq Louis d'or*, par Louis Ulbach; le *Vicomte de Béziers* et le *Comte de Toulouse*, par Frédéric Soulié; le *Mendiant noir*, par Paul Féval; les *Nuits du Père-Lachaise*, par Léon Gozlan; *Esclave et bon Seigneur*, par Adrien Paul; *l'Assassinat de la rue Maubuee*, par Pierre Zaccane, etc., etc.  
Quatre volumes sont en vente. — Prix de chaque volume: 3 fr. — Par la poste: 4 fr.  
**Bureaux: à Paris, 5, rue du Pont-de-Lodi.**  
Envoyer un mandat sur la poste à l'ordre du directeur du ROMAN.

**BOURSE DE PARIS.**

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 26 SEPTEMBRE.			BOURSE DU 28 SEPTEMBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	67 50	»	»	68	»	50
4 1/2 pour cent 1852.	95 45	»	05	95 50	»	05
Obligations du Trésor.	450	»	»	451 25	1	25
Banque de France.	3400	»	10	3395	»	5
Crédit Foncier (estamp.)	1340	»	»	1350	10	»
Crédit Foncier, nouveau.	»	»	»	1295	»	»
Crédit Agricole	700	»	»	»	»	»
Crédit Mobilier	1162 50	»	17 50	1213 75	51	25
Comptoir d'esc. de Paris.	»	»	»	760	»	»
Orléans (estampillé)	1028 75	1 25	»	1027 50	»	»
Orléans, nouveau	817 50	»	5	825	7	50
Nord (actions anciennes).	992 50	»	7 50	1000	7	50
Est.	511 25	1 25	»	511 25	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	1020	»	10	1025	5	»
Midi.	725	»	5	740	15	»
Ouest	533 75	1 25	»	532 50	»	1 25
Genève	498 75	1 25	»	»	»	»
Dauphiné	482 50	»	»	482 50	»	»
Ardennes	480	»	»	480	»	»
Algériens	»	»	»	»	»	»
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz	1735	7 50	»	1745	10	»
Canal de Suez	512 50	2 50	»	510	»	2 50
Transatlantiques.	535	»	»	530	»	5
Autrichiens	413 75	»	»	415	1	25
Sud-Autrich.-Lombards.	565	2 50	»	565	»	»
Victor-Emmanuel	422 50	»	»	426 25	3 75	»
Russes.	420	1 25	»	420	»	»
Romains.	428 75	»	1 25	430	1	25
Crédit Mobilier Espagnol.	700	5	»	720	20	»
Saragosse	652 50	»	2 50	655	2	50
Portugais	510	»	2 50	512 50	2	50

**OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.**

Nord.	303 75	»	»	303 75	»	»
Orléans	301 25	»	»	302 50	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	300	»	»	298 75	»	»
Ouest	295	»	»	296 25	»	»
Midi.	297 50	»	»	296 25	»	»
Est.	296 25	»	»	295	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.

**L'ÉCHO DES TRIBUNAUX**

fait révolution dans la presse judiciaire, que tout le monde aime à lire, mais qui coûte si cher!!!

Il paraît le MARDI et le VENDREDI de CHAQUE SEMAINE, dans le FORMAT des GRANDS JOURNAUX

ET NE COUTE, FRANCO POUR TOUTE LA FRANCE, QUE

**13 FR. POUR UN AN — SIX MOIS, 7 FR.**

Il publie en ce moment la première série des PROCÈS CÉLÈBRES des 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles.

Envoyer franco un mandat sur la poste ou sur Paris, au Directeur, rue Coq-Héron, ou s'adresser aux Libraires.